

Method, le 11 mai 2015

**MUNICIPALITÉ  
de  
1438 MATHOD**

Case postale 52

Tél. 024 459 18 12

Fax 024 459 24 64

www.method.ch

Au Conseil Général

Du 22 juin 2015

**Préavis municipal N° 35**

**Nouveau Règlement du Conseil général**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule**

Par un arrêté publié dans la FAO du 5 mars 2013, le Conseil d'Etat a fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2013, la date d'entrée en vigueur de la Loi du 20 novembre 2012, modifiant celle du 28 février 1956, sur le communes (LC ; RSV 175.11).

Les communes ont dès lors été appelées à adapter leur Règlement du Conseil général aux nouvelles dispositions légales.

**II. Projet**

Afin de répondre à ces exigences, la Municipalité a choisi de travailler en étroite collaboration avec la commission nommée par le bureau du Conseil. Se basant sur le règlement type élaboré par le Service des Communes et du Logement (SCL), et compte tenu de la marge de manœuvre relativement restreinte laissée par ce dernier, les articles du règlement actuel ont été discutés et parfois modifiés. Le projet découlant de ce travail a été soumis au Service juridique du SCL, qui nous l'a retourné sans remarque contraignante.

Le règlement modifié a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2015 et sera, après son adoption par le Conseil général, soumis à l'approbation du Département des institutions et de la Sécurité.

**III. Conclusions**

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité de Method invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL GENERAL DE MATHOD

vu le préavis municipal n° 35 concernant le nouveau règlement du Conseil général,  
entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide


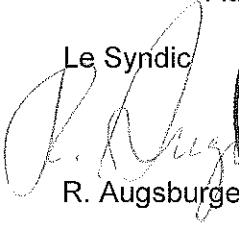
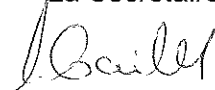
d'adopter le nouveau règlement du Conseil général de Mathod.

### DECHARGE

La Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 R. Augsburg		 C. Gaillard